

# Règlement du concours :

## *“Rosebud, œuvre participative sur les images qui nous animent”*

### 1. Organisateur du Concours

L'Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique, dénommée Ciclic, dont le siège se situe au 24 Rue Renan à Château-Renault (37110), organise du **01/11/2014 au 07/05/2015** minuit inclus, un concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé *“Rosebud, œuvre participative sur les images qui nous animent”* selon les modalités décrites au présent règlement.

### 2. Acceptation du règlement

La participation au Concours implique l'acceptation sans aucune réserve du participant au présent règlement et aux principes du Concours. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au Concours ainsi que de la possibilité de bénéficier de la dotation qu'il aurait pu éventuellement gagner, ou sera disqualifié.

Le présent règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande.

### 3. Conditions d'inscription au Concours

Le Concours est ouvert à toute personne en son nom propre, sans distinction d'âge, désireuse d'y participer résidant en France métropolitaine, à l'exception du personnel de Ciclic ainsi que des membres de leur famille en ligne directe (conjoints, concubins, ascendants et descendants directs, frères et sœurs).

Toute personne mineure participant à ce Concours est réputée participer sous le contrôle et avec le consentement de ses parents ou du/des titulaire(s) de l'autorité parentale, ou à défaut de son/ses tuteur(s) légal(aux). L'organisateur se réserve le droit de demander la preuve de cette autorisation à tout moment du déroulement du Concours, notamment lors de l'envoi des dotations et pourra annuler la participation d'un joueur mineur dont le représentant légal ne validerait pas la participation.

Le participant doit disposer d'une connexion Internet, d'une adresse mail valide. Il devra produire une image à partir d'un appareil photographique, d'un téléphone ou d'un ordinateur.

Toute participation incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle.

La date limite de participation au Concours est le **jeudi 7 mai 2015** à minuit. Seules les dates et l'heure de réception de la contribution font foi. La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas de non réception de la participation du concurrent, notamment en cas d'envoi après l'heure et la date limite de participation, de coupures de communication, de difficultés de connexion, de pannes de réseau Internet survenant pendant le déroulement de l'opération.

## 4. Objet du Concours et modalités de présentation

À l'occasion de la 20<sup>e</sup> édition de *Lycéens et apprentis au cinéma* en région Centre, Ciclic veut profiter de cette année anniversaire pour mieux connaître les spectateurs d'aujourd'hui en leur permettant d'évoquer des souvenirs et des émotions de cinéma autant que de partager des images qui les ont marqués.

Les images envoyées dans le cadre du présent Concours doivent impérativement respecter les consignes indiquées sur le formulaire de participation accessible à cette adresse <http://fs21.formsite.com/centreimages/form45/index.html> :

- **consigne n°1 : un film qui vous a ému**  
Choisir sur internet une affiche d'un film qui vous a ému, l'enregistrer sur votre ordinateur, l'attacher en pièce-jointe puis commenter.
- **consigne n°2 : le personnage de cinéma que vous aimeriez être**  
Choisir sur internet une image (gros plan) d'un personnage que vous aimeriez être, l'enregistrer sur votre ordinateur, l'attacher en pièce-jointe puis commenter.
- **consigne n°3 : une image de Bonnie & Clyde qui vous a marqué**  
Choisir une image au sein d'une pré-sélection puis commenter.
- **consigne n°4 : une image de la rébellion**  
Choisir sur internet une image de la rébellion, l'enregistrer sur votre ordinateur, l'attacher en pièce-jointe puis commenter.
- **consigne n°5 : votre image de la rébellion**  
Prendre une photo en format horizontal avec votre téléphone ou votre appareil photographique, l'enregistrer sur votre ordinateur, l'attacher en pièce-jointe puis commenter.

## 5. Annonce du jeu

Pour participer au présent Concours, il faut :

- accéder à la page [www.ciclic.fr/rosebud](http://www.ciclic.fr/rosebud) et cliquer sur "participer"
- compléter le formulaire de participation et suivre impérativement les consignes (cf. 4)
- valider sa participation et confirmer avoir lu et accepté le présent règlement en cliquant sur "valider".

## 6. Dotations

Sont mis en jeu :

- **1<sup>er</sup> prix** : 1 (un) coffret Stanley Kubrick (L'intégrale en DVD accompagné du livre "Les Archives de Stanley Kubrick") d'une valeur estimative de 150 euros,
- **2<sup>e</sup> prix** : 10 (dix) places de cinéma (dans une salle partenaire de Lycéens et apprentis au cinéma) d'une valeur estimative de 80 euros,
- **3<sup>e</sup> prix** : 1 (un) coffret double DVD Hayao Miyazaki d'une valeur estimative de 35 euros,
- **4<sup>e</sup> prix** : 1 (un) livre intitulé *Tim Burton* par Antoine de Baecque, Éditions Cahiers du cinéma d'une valeur estimative de 25 euros,
- **5<sup>e</sup> prix** : 1 (un) livre intitulé *Quentin Tarantino, Un cinéma déchaîné*, Emmanuel Burdeau et divers auteurs, Éditions Capricci d'une valeur estimative de 20 euros,

## **7. Jury et diffusion des contributions**

Les gagnants du présent Concours sont déterminés par un jury.

L'organisateur garantit aux participants l'impartialité, la bonne foi, et la loyauté des membres du jury.

Le jury sera composé d'agents qualifiés de Ciclic.

La composition et le nombre des membres du jury pourront être modifiés à tout moment pour les besoins de l'opération.

Le jury qui s'organise comme il l'entend dans le cadre de ses travaux, statuera souverainement, aucun recours contre ses décisions ne pourra être admis. Une attention particulière sera portée à la singularité de la contribution, à la qualité de l'argumentation et plus encore au traitement de la cinquième question "Votre image de la rébellion".

La contribution gagnante sélectionnée par le jury sera diffusée notamment sur [www.ciclic.fr](http://www.ciclic.fr)

Il est rappelé qu'aucune obligation de diffusion ne pèse sur les organisateurs. L'organisateur détermine discrétionnairement les contributions diffusées sur le réseau Internet sans contestation possible.

## **8. Remise des dotations**

Les résultats seront proclamés le lundi 1<sup>er</sup> juin 2015 sur le site Internet [www.ciclic.fr](http://www.ciclic.fr)

Par l'acceptation des prix, les gagnants autorisent l'organisateur à utiliser leurs noms, prénoms, leur âge, ville, dans toute manifestation publique promotionnelle liée au présent Concours sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné.

Les dotations seront directement envoyées aux gagnants à l'adresse mentionnée sur le formulaire de participation.

L'organisateur ne peut être tenu responsable pour tous défauts ou défaillances des dotations ou en cas de retards, pertes, avaries, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux, intervenus lors de la livraison du lot.

## **9. Réserves de participation**

Toute participation ne se conformant pas au thème demandé, ne respectant pas les consignes indiquées, de mauvaise qualité d'image ne sera pas prise en compte et sera considérée comme nulle. La participation se doit d'être loyale et toute image ou texte dont le contenu serait illégal, à caractère diffamatoire, injurieux, obscène, offensant, violent ou incitant à la violence, pornographique, à tendance raciste, xénophobe et de manière générale tout contenu contraire aux lois et règlements en vigueur, aux droits de la personne et aux bonnes mœurs sera considéré comme nul et entraînera l'exclusion du participant.

Toute image ou texte dont le contenu porterait atteinte à l'image des organisateurs ou serait porteur de signes, marques, logos ou images sur lesquelles un tiers pourrait détenir des droits sera considéré comme nul et entraînera l'exclusion du participant.

## **10. Concession des droits d'auteurs**

Toute participation d'une personne au Concours est subordonnée, en ce qui concerne la cinquième question "Votre image de la rébellion", à sa qualité d'auteur de l'image envoyée. Le participant atteste sur l'honneur de sa qualité d'auteur de l'image qu'il envoie.

Le participant ou son représentant légal concède aux organisateurs, à titre gratuit et non-exclusif les droits afférents à l'image envoyée dans le cadre du Concours notamment :

- 1) Le droit de reproduire ou faire reproduire l'image envoyée, pour les besoins de son stockage, son transfert ou son exploitation, par tous moyens connus ou inconnus à ce jour, et notamment par tous moyens numériques et sur tous supports électroniques ou papier en vue de la promotion du présent Concours.
- 2) Le droit de représenter ou faire représenter, tout ou partie du contenu de l'image et de la communiquer au public, à des fins non commerciales, en tous endroits et en tous lieux, par tout procédé quelconque actuel ou futur permettant sa communication au public et notamment par une diffusion sur le réseau Internet, par télédiffusion, par projection publique en vue de la promotion du présent Concours.

Cette concession est accordée, pour le monde entier, à partir de l'envoi, pour une durée de cinq (5) ans.

Le participant conserve le droit d'exploiter librement l'image, et pourra à tout moment, faire cesser l'exploitation de l'image, en envoyant une lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse suivante : Ciclic, 24 Rue Renan CS 70031 37110 Château-Renault

## **11. Cession du droit à l'image**

Chaque participant veille à respecter le droit à l'image des personnes photographiées par ses soins et atteste disposer de l'autorisation de diffusion des images de ces personnes photographiées quel que soit le contexte et notamment d'une autorisation écrite des parents ou responsables légaux des personnes mineurs filmées.

Le cas échéant, l'organisateur se réserve la possibilité de demander les documents attestant l'autorisation de cession du droit à l'image des protagonistes photographiés.

## **12. Informatique et libertés**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent Concours sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Les informations indispensables que vous communiquez sur les sites Internet des organisateurs dans le cadre du Concours permettent de traiter votre participation audit Concours.

Tous les participants au Concours, disposent en application de cette loi, d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression relatif aux données les concernant.

Toute demande d'accès, d'opposition, de modification, de rectification ou de suppression, doit être adressée à : Ciclic, 24 Rue Renan CS 70031 37110 Château-Renault.

Conformément à la réglementation en vigueur, la demande doit être signée, datée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant signature.

### **13. Connexion et utilisation**

La participation au présent Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de chargement et d'acheminement des réponses, l'absence de protection de certaines données contre des détournements et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la mauvaise utilisation ou du dysfonctionnement des serveurs, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, ou de non réception des images liée à un envoi autre que par la procédure de transfert prévue dans le cadre du présent Concours.

### **14. Consultation du règlement**

Le règlement du présent Concours est disponible gratuitement à l'adresse suivante : [www.ciclic.fr/actualites/rosebud-queles-sont-les-images-qui-vous-animent](http://www.ciclic.fr/actualites/rosebud-queles-sont-les-images-qui-vous-animent)

### **15. Litiges et responsabilité**

Pour être valable, toute contestation doit impérativement être adressée par courrier en recommandé avec accusé de réception à l'adresse de l'un des organisateurs : Ciclic, 24 Rue Renan CS 70031 37110 Château-Renault.

Tout litige relatif au Concours et à son règlement sera tranché souverainement par les organisateurs.

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure telle que reconnue par la jurisprudence, ou tout événement indépendant de sa volonté, il était amené à annuler le présent Concours, l'écourter, le proroger ou en modifier les conditions. L'organisateur pourra annuler ou suspendre tout ou partie du Concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation à ce Concours. L'organisateur se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

### **16. Attribution de compétence**

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le code de procédure civile.